

Rapport de la sous-commission des comptes 2005

Dicastère de Mme Claudine Stähli-Wolf

(aujourd'hui de M. Jean-Pierre Veya)

Composition de la sous-commission

Madame Annie Clerc-Birambeau (PS)
Monsieur Laurent Iff (LIB)
Monsieur Alain Parel, rapporteur (UDC)

La sous-commission s'est réunie mercredi 15 mars 2006 de 13h30 à 18h30.

Les personnes rencontrées :

- ~ Monsieur Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Chef du Dicastère des Affaires culturelles, de la Santé, des Sports et de la Jeunesse
- ~ Monsieur Hughes Wülser, Délégué culturel
- ~ Madame Sylviane Musy, Conservatrice du Musée d'histoire – MH
- ~ Madame Nicole Bosshart, Directrice-adjointe du Musée international d'horlogerie – MIH
- ~ Monsieur Edmond Charrière, Conservateur du Musée des Beaux-Arts – MBA
- ~ Monsieur Marcel Jacquat, Conservateur du Musée d'histoire naturelle – MHNC
- ~ Monsieur Jacques-André Humair, Directeur des Bibliothèques
- ~ Monsieur Daniel Piller, Responsable de l'Office des Sports
- ~ Monsieur Alexandre Houlmann, Adjoint au responsable de l'Office des Sports

En préambule

La commission relève les bons résultats d'ensemble obtenus dans chaque service, ceci démontre une excellente maîtrise des coûts et une véritable prise de conscience de chacun. Dans les chiffres, cela se traduit de la manière suivante :

- comptes 2005 par rapport aux comptes 2004, moins 7.02%
- budget 2005 par rapport aux comptes 2004, moins 5.76%

Si, de manière générale dans tous les services et à tous les niveaux, une réflexion se fait pour trouver des économies supplémentaires, celle-ci doit se faire en n'occultant pas le fait que chacun a des prestations à fournir.

Pour plus de détails, je ne peux qu'inciter chacun à se référer aux rapports de gestion de chaque service, soigneusement élaborés par chaque responsable, et qui méritent d'être lus au moins une fois.

Secrétariat des affaires culturelles

M. J.-P. Veya nous explique que pour l'année 2005, si le mauvais état des finances a empêché la réalisation de certaines activités culturelles, paradoxalement cela a favorisé la réflexion et l'étude de réforme en profondeur des institutions culturelles. De plus, une réflexion est en cours concernant le subventionnement des manifestations locales, des choix vont être faits.

M. H. Wülser nous explique que les seuls écarts négatifs que l'on trouve dans les comptes par rapport au budget sont des dépenses sur lesquelles il n'a pas eu d'emprise.

Un commissaire s'étonne que l'on ne puisse pas mieux budgéter une location. M. H. Wülser nous explique que les chiffres lui sont fournis, et la clé de répartition a été modifiée suite au déménagement du secrétariat du délégué du 9ème au 2ème étage. Ceci explique cette différence.

Concernant l'écart dans les subventions, poste 3650100, cela correspond à la participation de la Ville à l'achat de la salle du Progrès (Croix-Bleue) par Ton sur Ton qui a fait l'objet d'un crédit spécial de CHF 100'000.- de la part du Conseil communal, ainsi qu'au 50ème anniversaire de la salle de musique pour CHF 25'000.-.

La commission demande que la liste détaillée des subventions soit établie par poste et par activité afin d'avoir une meilleure lecture des chiffres. De plus, cette liste devra être transmise à l'ensemble des commissaires de la commission financière, sans toutefois être publiée.

Archives communales

Les archives ont été rattachées aux affaires culturelles en début de législature et se trouvent confrontées à un grave problème de personnel alors que nous devons accomplir des tâches dans le respect des prescriptions légales (loi cantonale sur les archives).

Le taux d'occupation de l'archiviste communale est de 10% pour traiter environ 3,5km linéaires d'archives, alors que l'on préconise 1 poste par km. Une amélioration pourrait déjà se faire avec un poste à 40 ou 50 %. Au vu des problèmes financiers de la Ville, une réflexion doit avoir lieu

rapidement sur la possibilité de collaborer avec des étudiants des universités ou des hautes écoles qui seraient en dernière année, ce qui pourrait financièrement être intéressant.

De plus, le stockage (l'essentiel des documents doit être archivé physiquement) va, à court et moyen terme, créer lui aussi un problème : nous manquons de place et les lieux adéquats ne sont pas légions ! Des propositions doivent bientôt être faites au Conseil communal.

Les musées

M. J.-P. Veya nous informe que le Conseil communal a mandaté MM. H. Wülser et J.-D. Jeanneret pour réfléchir à une réorganisation des institutions muséales. De son côté la commission de coordination des musées, qui sera associée de près à ces travaux, a déjà des propositions à faire valoir concernant l'ensemble des musées, tant sur le plan communal que dans le cadre du RUN, afin de trouver des solutions et des synergies pour réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois perdre de vue le rôle culturel qu'a notre ville. Une réflexion se fait aussi concernant le cahier des charges du délégué aux affaires culturelles qui va prendre sa retraite à la fin de cette année. Il s'agira de tenir compte du rattachement du « Patrimoine » (UNESCO, Art Nouveau) aux affaires culturelles.

De manière générale, relevons là aussi une bonne tenue des comptes, ainsi qu'une augmentation des entrées, alors que la tendance en Europe et en Suisse est plutôt l'inverse. Ceci est aussi le fruit du travail et de l'engagement de tous les responsables des musées.

Musée d'histoire naturelle – MHNC

M. M. Jacquat est félicité pour la bonne maîtrise des dépenses des services qui lui sont impartis; celui-ci ne manque pas d'ailleurs de nous rappeler qu'il en est ainsi depuis des années mais que les limites sont atteintes.

Un petit débat s'engage concernant le Naturama «version bis» quand M. M. Jacquat nous rappelle que le loyer du musée va augmenter de CHF 20'000.- (ce qui est acceptable compte tenu des premiers chiffres qui étaient annoncés) ! De plus, le vivarium reçoit en moyenne 250'000 visiteurs par année, un peu plus pour le Bois du Petit Château. Il y a là véritablement un énorme potentiel à exploiter. Surtout si l'on part de l'éventualité de faire payer une entrée au Bois du Petit château qui est certainement l'unique zoo gratuit de Suisse. Le débat est ouvert...

Concernant l'introduction de l'entrée payante au MHNC, globalement cela se passe très bien. A noter que l'abonnement de famille pour une année est de CHF 20.-, tarif très abordable.

Musée d'histoire – MH

Concernant le MH, nous pouvons saluer la bonne maîtrise des comptes et l'engagement de Mme S. Musy qui essaie toujours de tirer le meilleur parti de ses expositions avec les moyens dont elle dispose.

Mme Musy nous informe que, bien que n'ayant pas encore le recul suffisant, la suspension de la gratuité du dimanche matin (cela sera le cas dans tous les musées durant l'année Art Nouveau) n'a rencontré aucune difficulté majeure.

Musée international d'horlogerie - MIH

Là encore, la commission salue Mme N. Bosshart pour les résultats et la bonne maîtrise d'ensemble de l'exercice 2005, si nous constatons une augmentation des charges salariales, elle est largement compensée par les recettes des restaurations exceptionnelles effectuées dans le courant de l'année.

Par contre, la commission est unanime pour dire qu'il n'est pas tolérable que ce musée de renommée mondiale soit à la charge unique de la Ville, ceci d'autant plus qu'un accord avec l'Etat avait été conclu par le passé. Ne voulant pas créer de précédent avec d'autres musées, en effet il n'existe qu'un seul musée cantonal, le Laténium, l'Etat se proposa quand même d'aider le Centre d'études du Temps du MIH, par le biais de l'Université, en prenant à sa charge une partie des frais sur des postes d'assistants et de documentalistes; cela fonctionna durant quelques années, de 88 à 94. Par contre, il semble qu'après les dernières élections, le nouveau Conseil d'Etat y soit plus attentif.

Sur le plan fédéral, la mise en œuvre d'une loi sur la culture prévoyait dans ses dispositions de l'aide aux institutions phares. Mais M. Couchepin a fait retirer ce projet pour raisons économiques.

Musée des Beaux-Arts – MBA

La commission salue le regain de dynamisme qui a animé M. E. Charrière pendant l'exercice 2005 et le motive à continuer. Rappelons que jamais, depuis plus de vingt ans, la fréquentation du musée n'a été aussi élevée, nous avons passé de 6'389 visiteurs en 2004 à 10'220, ce qui tend à démontrer que les options prises vont dans le bon sens malgré la conjoncture. Si les BSM ont dépassé la somme budgétée, les revenus, eux, ont pratiquement doublé, l'exposition des frères Barraud étant une réussite. Nous ne pouvons que souhaiter que ce courant positif continue.

Office des Sports

M. J.-P. Veya nous informe qu'une réflexion va débiter, avec un résultat attendu au plus tôt pour la fin 2006, concernant une réorganisation entre

le Service des sports et le Délégué à la jeunesse. Il est actuellement difficile de confier un mandat clair sur cette question avant que le Conseil général ne se soit prononcé sur le rapport de « Politique de la Jeunesse » qui devrait lui être soumis en juin.

De manière générale, l'Office des sports maîtrise bien ses dépenses. Un léger dépassement dans les subventions accordées est dû à un oubli de CHF 8'000.- pour le tennis dans le budget, cette somme étant reconduite une dernière fois en 2006.

Concernant le Xamax, lors d'une séance convoquée par le Conseil d'Etat, ce dernier a indiqué qu'il envisageait de facturer aux clubs les frais de sécurité dès le début de la saison 2006-2007. Les subventions éventuelles viendront en déduction.

Concernant le centre d'entraînement de l'élite du triathlon, la Fédération ayant reçu une aide et des facilités de l'armée pour les entraînements, il se pourrait que le projet initial se transforme plutôt en un centre de formation des jeunes, ce qui est aussi très intéressant ; affaire à suivre.

Concernant la baisse de recettes de la piscine et de la patinoire, le temps est l'élément clé ; il ne fait pas beau et on ne va pas à la piscine, et si la saison de ski commence tôt, on va moins à la patinoire ! De plus, l'évaluation des recettes lors de l'élaboration du budget a été un peu trop volontariste.

Concernant la piscine des Arêtes, il est apparu qu'une indemnité pour le travail du dimanche était versée aux employés des Mélèzes (mais pas aux Arêtes), cela était ressenti comme une injustice. M. J.-P. Veya nous explique qu'il a découvert le cas récemment et qu'il est sur le point d'être résolu, bien que l'on ait pu penser que la DECF réglerait ce genre de problème, ce qui n'est pas toujours le cas.

Bibliothèque de la Ville – BV

M. J.-A. Humair a le plaisir de recevoir la commission dans ses nouveaux locaux. Rapidement, on ressent une certaine fierté, mais surtout un véritable plaisir qu'il a su faire partager à son équipe. Les résultats nous le prouvent : une amélioration de 12% par rapport aux comptes 2004, les chiffres parlent d'eux-mêmes ! La commission salue l'excellent travail effectué pendant toute la durée des travaux.

Une visite nous permet d'apprécier l'énorme travail effectué dans la réflexion et la mise en place de l'ensemble afin qu'il soit le plus fonctionnel et agréable possible. A l'évidence, le personnel a été stimulé par ces changements et il apprécie ses nouveaux locaux.

Concernant le dépassement dans les acquisitions, il s'explique par l'achat de la collection complète des CD des plans le Corbusier, dont le prix se monte à CHF 8'000.-.

Concernant l'affranchissement pour les nombreux courriers de rappel, après une réflexion, il ressort que, d'ici 2007, ils pourront être envoyés par courrier électronique, et cela dans environ 30% des cas, ce qui en réduira les coûts de manière substantielle.

Un point est toutefois préoccupant concernant les archives; le département audiovisuel de l'Etat verse une subvention de CHF 650'000.- à la BV avec le mandat d'archiver l'audiovisuel, le départ de deux personnes (une à fin 2005 et l'autre ce printemps) non remplacées (délai de carence) fait prendre un retard considérable dans le mandat qui nous est confié. Il serait très dommageable de perdre ce mandat !

De plus, le Club 44, avec le soutien financier de la Loterie Romande, a mandaté la BV pour la numérisation de ses archives sonores, ceci démontre bien la qualité du travail effectué. Pour ce faire, une collaboratrice scientifique a pu être engagée pour une période de trois ans.

M. Humair nous informe qu'il reçoit toujours de nombreuses demandes dans le domaine de la formation et que régulièrement il engage des apprenti-e-s.

Concernant l'abonnement payant pour les habitants hors canton, l'écho est favorable.

Bibliothèque des Jeunes – BJ

Rien à signaler.

Hôpital

M. J.-P. Veya nous informe de l'excellent résultat des comptes 2005 et ceci malgré le fait que l'Etat, après le 1^{er} train de mesures d'économie fixé en mars 2005 et compte tenu des évaluations finales défavorables des comptes de l'Etat, a fixé de nouveaux objectifs en septembre 2005. A noter que sur les CHF 2'845'000.- d'économies demandées à l'ensemble des partenaires hospitaliers, CHF 1'960'000.- ont été demandés à l'Hôpital de la ville, soit plus des deux tiers ! Il est donc remarquable d'avoir fini avec seulement CHF 182'128.- de dépassement du 2^{ème} objectif, autrement dit une amélioration de CHF 1'777'871.- sur le premier objectif fixé.

Mais ces économies ne se font pas sans conséquences sur le personnel où l'on relève un taux d'absence très au-dessus de la moyenne. Nous manquons de recul à l'heure actuelle pour faire un bilan sur la nouvelle

organisation, mais il est évident que, dans le futur, il faudra être attentif si ces nombreuses absences persistent et en déterminer la cause.

Concernant la formation des assistants en soins et santé communautaires (ASSC), un courrier de la responsable de la formation, Mme Valérie Delvaux, informe la sous-commission qu'actuellement l'hôpital accueille en stage des élèves qui font la formation « école » et qu'il y a deux types d'élèves : ceux qui font juste le CFC et ceux qui font le CFC avec la maturité professionnelle intégrée.

Les expériences vécues sont diverses et sont souvent liées à la maturité des élèves.

Il est vrai qu'actuellement l'Hôpital ne forme pas de CFC en formation initiale (contrat d'apprenti). En effet, dans le contexte actuel de restructuration et d'économie, l'hôpital ne dispose pas des structures suffisantes et ne pourrait pas encadrer de manière satisfaisante ces jeunes apprenti-e-s.

Le rapporteur

Alain Parel